World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-18 novembre 2026

Distribution: générale

Date: 20 octobre 2026

Original: anglais
** Nouvelle parution pour raisons techniques le 27 octobre 2026*

Point 7 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2026/7-A/8*

Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (https://executiveboard.wfp.org/fr).

Plan stratégique de pays – Niger (2027-2031)

Durée	1er janvier 2027-31 décembre 2031
Coût total pour le PAM	772 660 200 dollars É.-U.
Score au titre du cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats	2,3

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Niger (2027-2031) (WFP/EB.2/2026/7-A/8), pour un coût total pour le PAM de 772 660 200 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Hollingworth
Sous-Directeur exécutif
Département des opérations liées aux programmes
courriel: matthew.hollingworth@wfp.org

M. G. Adoua
Directeur de pays
courriel: guy.adoua@wfp.org

Le présent plan stratégique de pays concorde avec le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 et repose sur les principes humanitaires et le cadre d'action approuvé par le PAM.

Partenariats et priorités programmatiques stratégiques du PAM

1. Au Niger, l'insécurité alimentaire demeure à un niveau élevé. En effet, depuis 2020, plus de 2 millions de personnes en moyenne par an sont en proie à une insécurité alimentaire aiguë, le nombre de personnes dans le besoin ayant atteint un pic de plus de 4 millions en 2022[1]. Environ 2,4 millions de personnes devraient être en situation d'insécurité alimentaire aiguë en 2026, et les besoins devraient être concentrés dans les régions les plus touchées par les chocs[2].

2. La malnutrition reste l'un des défis majeurs de santé publique et de développement du pays. Environ la moitié des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance[3], et l'on estime que 1,6 million d'enfants devraient souffrir de malnutrition aiguë en 2026[4], dont près de 400 000 atteints de malnutrition aiguë sévère[5].

3. Les femmes, les enfants, les populations rurales et les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont touchés de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire et la malnutrition au Niger, où la pauvreté chronique, l'accès limité aux services de base, les chocs récurrents et les inégalités persistantes continuent de limiter les perspectives et le développement du capital humain. En avril 2026, plus d'un million de personnes étaient déplacées dans le pays[6].

4. L'avantage comparatif du PAM au Niger réside dans sa capacité à intervenir à grande échelle à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, en combinant l'assistance d'urgence avec des interventions de renforcement de la résilience à long terme et des systèmes. Le PAM est très apprécié par les pouvoirs publics et les partenaires pour la portée de ses opérations, notamment dans les zones difficiles d'accès et peu sûres, pour sa forte présence sur le terrain et sa capacité à adapter ses programmes dans un environnement extrêmement instable. Fort de ses partenariats solides avec les institutions publiques, les organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales et les communautés, le PAM est en mesure de mettre en œuvre des interventions intégrées, tout en renforçant les capacités nationales et en soutenant les efforts d'ancrage au niveau local.

5. Le PAM s'impose comme un acteur incontournable grâce à son approche intégrée du renforcement de la résilience qui favorise la régénération des écosystèmes, la durabilité des moyens d'existence et la transformation des systèmes alimentaires. En outre, le PAM apporte son savoir-faire en matière d'analyse de la sécurité alimentaire et de collecte et de production de données factuelles, contribuant ainsi à la préparation, à la planification des interventions et à l'élaboration de politiques. Son modèle d'achat local, grâce auquel jusqu'à 80 pour cent des produits alimentaires proviennent du pays, et son réseau de petits exploitants agricoles permettent au PAM de mieux contribuer aux priorités nationales liées à l'alimentation scolaire utilisant la production locale. L'évaluation du plan stratégique de

[1] Cadre harmonisé. 2022. *Analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest*; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2022. *The Niger: Response overview*,; Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) de la FAO. 2025. *GIEWS country brief: The Republic of the Niger*.

[2] Cadre harmonisé. 2025. *Cadre harmonisé: Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en octobre-décembre 2025 et projetée en juin-août 2026*.

[3] Institut national de la statistique du Niger. 2025. *Enquête nutritionnelle nationale selon la méthodologie* SMART/SENS.

[4] Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC). 2026. *Analyse IPC de la malnutrition aiguë août 2025-juillet 2026*.

[5] Ibid.

[6] Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2026. Portail de données opérationnelles sur le Niger.

pays (PSP) pour le Niger (2020-2025) a confirmé la capacité du PAM de mettre en œuvre des interventions efficaces qui répondent à la fois aux besoins humanitaires et aux besoins en matière de renforcement de la résilience.

6. Le PSP marque une réorientation stratégique vers un portefeuille d'interventions plus ciblé et davantage hiérarchisé, qui met l'accent sur l'impact, la qualité et la pérennisation des résultats. Il est aligné sur le Programme pour la Refondation de la République 2025-2029, à savoir la stratégie nationale de développement axée en priorité sur la sécurité alimentaire, le développement économique et la formation du capital humain. Le PAM y contribuera dans le cadre de son programme intégré de renforcement de la résilience, grâce à un ensemble complet d'activités associant des interventions dans les domaines des moyens d'existence, de la nutrition et de l'alimentation scolaire. La priorité sera accordée aux localités qui sont proches des zones de conflit afin de promouvoir une démarche axée sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix. L'aide humanitaire sera de plus en plus ciblée sur les populations faisant face à l'insécurité alimentaire la plus grave et sur celles qui sont touchées par des chocs, parallèlement à un élargissement de l'action anticipatoire et à la fourniture d'un appui à la préparation du pays aux situations d'urgence. Les efforts de renforcement des capacités deviendront également plus ciblés et l'accent sera mis en particulier sur la protection sociale et les systèmes d'alimentation scolaire liés à la production locale.

7. Les priorités transversales feront partie intégrante de toutes les activités menées dans le cadre du PSP. Le PSP fera la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles, l'inclusion du handicap, la protection et la responsabilité à l'égard des personnes touchées, à travers des approches participatives, la mobilisation des communautés et un accès équitable à l'assistance. La nutrition sera systématisée dans le cadre d'un soutien nutritionnel d'urgence, d'interventions nutritionnelles communautaires et de programmes de protection sociale. La prise en compte des risques liés aux conflits sera un élément central de la conception des programmes afin de renforcer la cohésion sociale tout en intégrant systématiquement dans l'ensemble du portefeuille la durabilité environnementale. Le PSP favorisera en outre l'ancrage local: il renforcera les partenariats avec les acteurs locaux et les institutions nationales et intégrera les assurances à donner grâce à un ciblage renforcé, au suivi, aux mécanismes communautaires de remontée de l'information et aux dispositifs permettant de rendre compte de l'action menée, l'objectif étant de soutenir la bonne exécution des programmes.

8. L'intégration des programmes sera au cœur du PSP qui tiendra compte des enseignements tirés de l'évaluation du précédent PSP pour le Niger. Les composantes du PSP sont conçues pour se renforcer mutuellement, et offrent aux bénéficiaires des moyens d'opérer la transition d'une assistance d'urgence à des interventions de renforcement de la résilience et de protection sociale en fonction de leurs besoins et de leur vulnérabilité. Les liens étroits entre les différents programmes permettront de renforcer l'impact, notamment en articulant entre elles les activités de renforcement de la résilience et l'alimentation scolaire, ce qui améliorera les disponibilités alimentaires, l'accès aux denrées et la consommation alimentaire tout en favorisant la résilience à long terme.

9. Le PAM collaborera étroitement avec les institutions publiques, des entités des Nations Unies, des ONG et autres partenaires de développement afin de coordonner les efforts et de maximiser l'impact collectif de l'action menée. L'accent sera mis sur le renforcement de la collaboration avec les organisations locales et les structures décentralisées de l'État, l'élargissement de la programmation conjointe avec les partenaires du système des Nations Unies et la mobilisation des institutions financières internationales, du secteur privé et des établissements universitaires, dans le but d'appuyer le renforcement de la résilience, la production de données factuelles et l'innovation.

10. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2027), qui fait fond sur la dernière analyse commune de pays pour le Niger, définit trois effets directs stratégiques axés sur la gouvernance, la paix et la sécurité, le développement du capital humain ainsi que sur la croissance économique inclusive, la résilience et l'environnement. Le PAM contribue à l'obtention des trois effets directs et codirige la réalisation du troisième. La cohérence avec le prochain Plan-cadre de coopération sera assurée.

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par une crise au Niger sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels avant, pendant et après les chocs

11. Au titre de cet effet direct, le PAM s'attachera à faire en sorte que les populations aient accès en temps voulu à une assistance alimentaire et nutritionnelle vitale en cas de chocs.

12. Dans le cadre de l'activité 1, le PAM fournira une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence combinant une assistance alimentaire en nature et des transferts de type monétaire qui seront complétés, s'il y a lieu, par un soutien nutritionnel spécialisé. Les modalités seront choisies en tenant compte des conditions du marché, de l'estimation des besoins et de la faisabilité opérationnelle. Le ciblage sera axé sur les populations les plus vulnérables recensées grâce aux analyses fondées sur le Cadre harmonisé, aux données relatives aux déplacements et à d'autres évaluations. En ce qui concerne les ménages vulnérables qui continueront d'avoir un besoin d'assistance après l'intervention d'urgence initiale, le PAM pourra, en coordination avec les services concernés, s'associer à la poursuite de l'assistance par des mesures visant à encourager les bénéficiaires à recourir aux services publics essentiels tels que les services de l'état civil ou les services de santé.

13. Les interventions nutritionnelles seront axées sur la prévention et la lutte contre la malnutrition aiguë modérée chez les enfants âgés de 6 à 23 mois, en particulier dans les zones touchées par une situation d'urgence et les zones critiques du point de vue nutritionnel mises en évidence dans l'analyse conduite par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le PAM. Le PAM fournira des aliments nutritifs spécialisés et resserrera ses liens avec les services de santé grâce au dépistage des troubles nutritionnels et à des mécanismes d'orientation.

14. Le PAM renforcera l'action anticipatoire et les mesures de préparation en s'appuyant sur des systèmes d'alerte rapide, des plans d'urgence et des facteurs de déclenchement préalablement convenus. La démarche vise à prêter assistance avant que ne surviennent des chocs prévisibles, notamment, dans la mesure du possible, au moyen de mécanismes de financement du risque. Cela contribuera en effet à réduire les besoins humanitaires avant que les crises ne se concrétisent et à renforcer les liens avec les systèmes nationaux de protection sociale.

15. En collaboration avec le Dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires, le PAM appuiera le renforcement des systèmes de préparation et d'intervention, notamment en ce qui concerne la coordination, le ciblage, l'enregistrement et la capacité de gestion de l'information. La poursuite des investissements dans le développement du registre social national facilitera la mise en œuvre d'une assistance réactive face aux chocs, par l'intermédiaire de mécanismes pilotés par les pouvoirs publics lorsque les conditions opérationnelles le permettront. Cela améliorera l'efficacité et la coordination des interventions humanitaires.

16. Les priorités transversales relevant de cet effet direct porteront principalement sur la protection, la responsabilité à l'égard des personnes touchées et l'ancrage local. Le PAM veillera à ce que l'assistance soit fournie en toute sécurité, dans le respect de la dignité et en tenant compte des risques de conflit. Il sera mis en place des mécanismes permettant aux personnes touchées de participer à la conception des programmes, de faire remonter l'information et d'exprimer leurs préoccupations.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2031, les populations en situation d'insécurité alimentaire parviennent à une plus grande autosuffisance, ont une alimentation adéquate sur le plan nutritionnel, disposent de moyens d'existence diversifiés et sont plus résilientes face aux chocs récurrents

17. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM apportera son appui aux populations en situation d'insécurité alimentaire chronique et aux populations à risque, en particulier les ménages ruraux vulnérables, afin d'améliorer la sécurité alimentaire, de renforcer l'autosuffisance et la résilience face aux chocs récurrents. Les communautés vulnérables seront mieux équipées pour s'adapter aux chocs, en prévenir les effets et réduire leur besoin d'aide humanitaire.

18. Dans le cadre de l'activité 2, le PAM mettra en œuvre un ensemble intégré d'activités axées sur la résilience dans les zones en proie à l'insécurité alimentaire et vulnérables face aux chocs. Il accordera une attention particulière aux communautés situées proches des zones de conflit et sujettes aux déplacements lorsque l'accès sera possible. Conformément au mandat, aux atouts particuliers et au Plan stratégique du PAM, les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs aideront les ménages vulnérables à satisfaire leurs besoins alimentaires immédiats tout en leur permettant de restaurer les terres dégradées et d'améliorer la gestion des ressources naturelles. Ces investissements contribueront à limiter l'impact des chocs récurrents sur la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi qu'à renforcer les capacités locales d'anticipation, d'absorption et d'adaptation face aux chocs futurs. Les communautés suivront un "parcours de progression", allant, au fil du temps, de l'assistance directe au renforcement des moyens d'existence et à une moindre dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.

19. Sur cette base, et en collaboration avec ses partenaires, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome, le PAM soutiendra la diversification des moyens d'existence et les possibilités de subsistance lorsqu'elles contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire, au renforcement de la résilience et à la réduction de la vulnérabilité face aux chocs futurs. Les activités consisteront notamment à soutenir les systèmes de regroupement de la production, la gestion après-récolte et les liens avec les marchés institutionnels dont ceux résultant de la transposition à plus grande échelle du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale. La priorité sera donnée aux organisations de petits exploitants agricoles dirigées par des femmes pour promouvoir un accès équitable, sûr et pérenne aux débouchés économiques. Les mesures d'atténuation des risques, notamment, la micro-assurance, le cas échéant, renforceront davantage la résilience des ménages face aux chocs et contribueront à réduire les besoins humanitaires à l'avenir.

20. La nutrition sera prise en compte dans le cadre d'approches communautaires visant à promouvoir de meilleures pratiques alimentaires et à sensibiliser à la nutrition, grâce notamment à des centres d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle, ainsi qu'à des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements. L'assistance dans la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée sera progressivement réduite.

21. Les priorités transversales relevant de cet effet direct porteront principalement sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, la protection, la prise en compte des risques de conflit, la durabilité environnementale et l'ancrage local. Le PAM encouragera les approches communautaires, notamment la planification participative, qui renforcent la participation à la prise de décisions et favorisent l'appropriation locale ainsi que l'accès aux ressources productives et aux débouchés économiques, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Les interventions seront conçues de manière à ne pas nuire, à renforcer la cohésion sociale et la résilience face aux chocs et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. Elles renforceront en outre la capacité des communautés et des institutions locales à pérenniser les acquis en matière de sécurité alimentaire et à maîtriser les risques futurs, contribuant ainsi à réduire durablement les besoins humanitaires.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2031, les acteurs gouvernementaux sont mieux à même d'améliorer la qualité, la couverture et la viabilité des filets de sécurité à dimension nutritionnelle au profit des personnes les plus vulnérables

22. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM collaborera avec les acteurs gouvernementaux pour renforcer leur aptitude à améliorer la qualité, la couverture et la viabilité d'une protection sociale à dimension nutritionnelle au profit des populations vulnérables.

23. Le PAM continuera d'apporter une assistance en matière de protection sociale dans le cadre d'un projet pilote en cours qui cible les populations devant faire face à une insécurité alimentaire saisonnière récurrente. Les éléments factuels dégagés à l'issue de ce projet pilote, qui s'achèvera en 2028, éclaireront la conception du programme de protection sociale pris en main par le Gouvernement. Le PAM soutiendra également la consolidation et la mise en service du registre social national qui constituera la plateforme centrale d'identification et de ciblage des populations vulnérables tout en renforçant les aspects liés aux politiques, au financement public et à la gouvernance de la protection sociale au Niger.

24. Le PAM continuera de distribuer des repas scolaires quotidiens dans les écoles ciblées conjointement avec le Ministère de l'éducation, en particulier dans les zones où il mène ses activités en faveur de la résilience au titre de l'effet direct 2 du PSP, tout en transférant progressivement aux acteurs locaux, la mise en œuvre directe du programme d'alimentation scolaire d'ici à la fin de la période couverte par le PSP. Parallèlement, il passera d'un dispositif d'alimentation scolaire classique à un dispositif utilisant la production locale. Des incitations ciblées contribueront à améliorer les taux de scolarisation et de poursuite des études parmi les filles, en réduisant les obstacles économiques et sociaux et en atténuant les risques de décrochage scolaire, de mariage précoce et de grossesse précoce. En partenariat avec le Gouvernement et d'autres entités des Nations Unies, le PAM appuiera la mise en œuvre d'un ensemble intégré d'activités menées en milieu scolaire dans les domaines de la santé et de la nutrition ainsi que dans celui de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène qui favoriseront l'instauration de lieux d'apprentissage sains. Parallèlement, il collaborera avec le Ministère de l'éducation et les structures décentralisées compétentes en matière d'éducation afin de renforcer leurs capacités de conception et de mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire. Cela passera notamment par le renforcement des mécanismes d'achats décentralisés et des chaînes d'approvisionnement locales à dimension nutritionnelle.

25. La conception et la mise en œuvre des programmes s'appuieront sur des études nationales, en particulier une évaluation SABER[7], ainsi que sur les processus d'élaboration des politiques en cours. Le PAM collaborera avec le Gouvernement, en particulier le Ministère de l'éducation et les services décentralisés concernés afin de renforcer les cadres institutionnels, la gouvernance et les capacités de mise en œuvre. Les activités concerneront la coordination, les achats, la mise en œuvre et le suivi, avec comme objectif de soutenir l'élaboration d'une politique en matière de repas scolaires et la mise en place d'un programme national d'alimentation scolaire pris en main par le pays.

26. Dans le cadre de cet effet direct, le PAM soutiendra également les efforts de renforcement des capacités institutionnelles d'un ensemble de partenaires institutionnels à la lumière d'analyses des lacunes en matière de capacités. Il collaborera en particulier avec les organismes compétents pour améliorer les capacités techniques ainsi que les systèmes de collecte et d'analyse de données, tout en encourageant l'utilisation d'outils permettant de mieux rendre compte de l'action menée et de renforcer le suivi dans le cadre des interventions au plan national.

27. Les priorités transversales relevant de cet effet direct seront axées sur l'autonomisation des femmes et des filles, la nutrition, la protection, la responsabilité à l'égard des personnes touchées et l'appropriation nationale. Le PAM encouragera un accès inclusif et équitable à la protection sociale et à l'alimentation scolaire et prêtera une attention particulière aux besoins des femmes, des filles, des personnes handicapées et des groupes vulnérables. Les activités intégreront des approches à dimension nutritionnelle ainsi que des garanties visant à faire en sorte que l'assistance soit fournie en toute sécurité, dans le respect de la dignité et de manière à rendre compte de l'action menée.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: Les partenaires humanitaires au Niger sont en mesure d'accéder et de venir en aide aux personnes vulnérables tout au long de l'année

28. Les activités menées au titre de l'effet direct 4 du PSP visent à renforcer les systèmes afin que les acteurs humanitaires puissent fournir une assistance au Niger avec efficience. Dans le cadre de l'activité 4, le PAM continuera d'exploiter le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies qui est essentiel pour permettre aux acteurs humanitaires d'accéder aux zones difficiles à atteindre en l'absence d'options de transport sûres et efficientes. Outre le transport de passagers, le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies permet d'acheminer des cargaisons humanitaires légères et assure sur demande, des services de réinstallation rapide pour des raisons médicales ou de sécurité.

29. Dans la droite ligne de l'Initiative ONU80, l'activité 5 permettra au PAM de garder la souplesse nécessaire pour fournir un appui sur demande aux partenaires humanitaires et au Gouvernement. Le PAM continuera de gérer les centres du module des télécommunications d'urgence qui facilitent l'accès des communautés aux services de télécommunication et aux services Internet. La gestion de ces centres sera progressivement transférée aux partenaires nationaux d'ici à 2031.

30. Les priorités transversales relevant de cet effet direct seront axées sur la durabilité environnementale et l'ancrage local. Le PAM veillera à ce que les services communs soient fournis de manière sûre, rapide et respectueuse de l'environnement, à l'appui des opérations humanitaires, tout en adhérant aux principes humanitaires et en renforçant l'appropriation et la participation au niveau local.

[7] Introduite par le Groupe de la Banque mondiale en 2011, la méthode SABER désigne l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (page Web en anglais uniquement).

Hiérarchisation des priorités

31. Conformément à son cadre institutionnel consacré à l'exécution de son mandat, le PAM hiérarchisera les priorités en se fondant sur des données factuelles afin de maximiser l'impact pour les populations qui font face aux situations d'insécurité alimentaire et de malnutrition les plus graves. Les décisions relatives à la hiérarchisation des priorités s'appuieront sur une compréhension claire des arbitrages à opérer afin de concentrer des ressources qui sont limitées là où elles auront le plus d'effets. Ces décisions respecteront les principes humanitaires et s'appuieront sur des données factuelles à trois niveaux: les besoins géographiques, l'impact des programmes et la vulnérabilité des ménages. Elles se baseront sur les alertes liées aux déplacements, des évaluations multisectorielles, des analyses de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que d'autres données disponibles. Elles prendront en considération le niveau des besoins, la vulnérabilité, l'impact escompté, la faisabilité opérationnelle et la possibilité de disposer d'un soutien complémentaire de la part des partenaires. Un groupe de travail intersectoriel chargé du ciblage examinera régulièrement les besoins, les ressources disponibles et les aspects opérationnels afin de faciliter une prise de décisions transparentes, adaptatives et cohérentes lors de l'établissement des priorités.

32. Si les ressources disponibles sont inférieures aux niveaux requis, le PAM privilégiera l'intensité et l'adéquation de l'assistance plutôt que la couverture. Toutes les décisions viseront à préserver l'assistance fournie aux populations nouvellement déplacées et aux populations faisant face à des niveaux d'insécurité alimentaire dits "d'urgence". Comme mesures de hiérarchisation des priorités, le PAM pourrait notamment réduire la couverture géographique et revoir à la baisse le nombre de bénéficiaires ou raccourcir la durée de l'assistance. L'accent sera mis sur l'optimisation de l'impact de l'assistance que le PAM sera à même de fournir tout en s'employant en parallèle à maintenir des niveaux de soutien adéquats pour les ménages les plus vulnérables et en limitant le plus possible les répercussions négatives sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les investissements dans le renforcement de la résilience seront concentrés sur un plus petit nombre de zones où les chocs récurrents et l'insécurité alimentaire justifient la mise en place d'un ensemble intégré de mesures de soutien et où les résultats pourront être pérennisés, tandis que les activités de renforcement des systèmes seront axées sur une sélection de programmes nationaux et d'institutions susceptibles d'améliorer l'état de préparation et l'intervention à grande échelle.

Stratégies de transition

33. Sur la période couverte par le PSP, lorsque la situation le permettra, le PAM passera progressivement d'un rôle d'exécutant direct à celui de facilitateur du renforcement des systèmes et de catalyseur. Dans le cadre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM soutiendra le renforcement des systèmes nationaux de préparation, de ciblage, d'enregistrement et de protection sociale réactive face aux chocs pour permettre aux pouvoirs publics de piloter des interventions plus efficaces. Dans le cadre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM encouragera la prise en main par les communautés et collaborera avec les institutions et les organisations locales afin de renforcer leur capacité de préserver les acquis en matière de résilience. Dans le cadre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM transférera progressivement la responsabilité des programmes d'alimentation scolaire et de protection sociale à ses partenaires nationaux et adoptera, pour ce faire, une stratégie de transition soutenue par un renforcement des capacités institutionnelles, l'élaboration de politiques et de programmes, et un financement durable. Dans le cadre de l'effet direct 4 du PSP, le PAM s'efforcera de renforcer les capacités nationales de gestion des services communs et transférera progressivement certaines fonctions de ces services, dont la gestion des centres de télécommunications d'urgence, aux institutions nationales lorsque cela sera possible.

34. Les mesures en faveur de l'ancrage local seront mises en œuvre de manière progressive afin d'assurer la continuité de l'assistance tout en renforçant l'appropriation nationale, la pérennisation des résultats et la responsabilité à l'égard des personnes touchées. Le PAM privilégiera donc les partenariats avec les ONG locales, les organisations communautaires et les entités publiques décentralisées. Il promouvra leur participation réelle à la prise de décisions dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de la coordination des programmes. La collaboration avec les acteurs locaux du secteur privé visera principalement à développer les possibilités offertes dans les domaines des achats locaux, de l'appui logistique et de la prestation de services.

ANNEXE I

Aperçu de la ligne de visée du plan stratégique pour le Niger

TABLEAU 1: APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NIGER				
Impact	**Élimination de la faim**			
Domaine d'action privilégié	**Intervention face à une crise**	**Renforcement de la résilience**	**Renforcement de la résilience**	**Intervention face à une crise**
Effet direct du PSP	**Effet direct 1 du PSP:** Les populations touchées par une crise au Niger sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels avant, pendant et après les chocs.	**Effet direct 2 du PSP:** D'ici à 2031, les populations en situation d'insécurité alimentaire parviennent à une plus grande autosuffisance, ont une alimentation adéquate sur le plan nutritionnel, disposent de moyens d'existence diversifiés et sont plus résilientes face aux chocs récurrents.	**Effet direct 3 du PSP:** D'ici à 2031, les acteurs gouvernementaux sont mieux à même d'améliorer la qualité, la couverture et la viabilité des filets de sécurité à dimension nutritionnelle au profit des personnes les plus vulnérables.	**Effet direct 4 du PSP:** Les partenaires humanitaires au Niger sont en mesure d'accéder et de venir en aide aux personnes vulnérables tout au long de l'année.
Activité	**Activité 1:** Apporter une assistance alimentaire et nutritionnelle aux personnes touchées par une crise et renforcer les capacités à l'échelle nationale et communautaire en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention rapide en cas de crise.	**Activité 2:** Mettre en œuvre un ensemble intégré d'activités d'appui à la résilience en faveur des populations ciblées en situation d'insécurité alimentaire et à risque.	**Activité 3:** Soutenir les capacités nationales nécessaires à l'élaboration et à la mise en place de systèmes et de programmes de filets de protection sociale, notamment dans le domaine de l'alimentation scolaire.	**Activité 4:** Assurer des services de transport aérien au profit de la communauté humanitaire.
				Activité 5: Fournir au Gouvernement et aux partenaires des services à la demande, notamment dans les domaines de l'appui logistique et des technologies de l'information.

ANNEXE II

Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays (*en dollars*)

TABLEAU 2: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS (*en dollars*)							
Effet direct du PSP	**Activité**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**Total**
1	1	71 248 728	72 897 063	66 989 732	63 302 887	57 261 489	**331 699 900**
2	2	48 391 952	49 732 117	50 299 816	53 474 719	53 401 768	**255 300 371**
3	3	38 574 056	35 773 280	17 643 972	13 886 858	5 365 988	**111 244 154**
4	4	13 890 689	14 254 132	14 750 604	15 147 268	15 471 288	**73 513 982**
	5	195 909	183 072	179 468	174 479	168 864	**901 792**
Total		**172 301 334**	**172 839 665**	**149 863 593**	**145 986 211**	**131 669 397**	**772 660 200**

TABLEAU 3: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (*en dollars*)					
	Effet direct stratégique 1 du PAM	**Effet direct stratégique 2 du PAM**	**Effet direct stratégique 3 du PAM**	**Effet direct stratégique 3 du PAM**	**Total**
Effet direct du PSP	**Effet direct 1 du PSP**	**Effet direct 2 du PSP**	**Effet direct 3 du PSP**	**Effet direct 4 du PSP**	
Domaine d'action privilégié	**Intervention face à une crise**	**Renforcement de la résilience**	**Renforcement de la résilience**	**Intervention face à une crise**	
Transferts	258 023 325	195 699 360	84 671 374	59 663 829	**598 057 888**
Mise en œuvre	33 196 510	28 156 723	13 531 799	5 637 339	**80 522 371**
Coûts d'appui directs	20 235 471	15 862 575	6 251 431	4 627 839	**46 977 315**
Total partiel	**311 455 305**	**239 718 659**	**104 454 605**	**69 929 006**	**725 557 574**
Coûts d'appui indirects	20 244 595	15 581 713	6 789 549	4 486 769	**47 102 626**
Total	**331 699 900**	**255 300 371**	**111 244 154**	**74 415 775**	**772 660 200**

ANNEXE III

Nombre de bénéficiaires par année

TABLEAU 4: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE						
	2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**Total**
Total (hors chevauchement)	1 524 841	1 473 062	1 348 883	1 137 688	918 821	**5 005 633**

ANNEXE IV

Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques

Données factuelles sur lesquelles repose le présent plan stratégique

1. **Données factuelles:** Le présent PSP a été élaboré en tenant compte des six recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du PSP pour le Niger couvrant la période de 2020 à 2025. Ces recommandations préconisaient de renforcer l'intégration des activités et, à cette fin, d'établir des liens plus clairs entre les interventions face à une crise, le renforcement de la résilience et les interventions en faveur de la cohésion sociale, notamment par l'amélioration du ciblage, la convergence géographique et des modalités de transition entre les programmes. Elles soulignaient en outre l'importance d'établir des priorités fondées sur des projections de financement réalistes.

 - **Suite donnée dans la conception du PSP**: Le nouveau PSP a été conçu autour d'effets directs complémentaires et de modalités de transition qui permettront aux bénéficiaires remplissant les conditions requises de passer d'une assistance d'urgence à des interventions de renforcement de la résilience et de protection sociale. Le ciblage géographique et la conception des programmes renforceront les liens entre les interventions humanitaires, la résilience et les systèmes nationaux.

2. **Données factuelles:** L'évaluation a mis en évidence des possibilités d'améliorer l'efficacité des partenariats au moyen de modalités de partenariat plus efficientes et d'un renforcement du partage d'informations et de l'apprentissage avec le Gouvernement et les partenaires de développement.

 - **Suite donnée dans la conception du PSP**: Le PSP renforcera la coordination, la diffusion d'informations et l'apprentissage entre le PAM et les institutions publiques, les autres entités des Nations Unies, les ONG et les partenaires de développement à travers des processus de planification conjoints, le recours régulier à des plateformes d'échange et la diffusion de bonnes pratiques. Le PAM s'efforcera de rationaliser les accords de partenariat et de renforcer la collaboration aux niveaux décentralisés afin d'améliorer la complémentarité, l'efficacité et la viabilité des interventions.

3. **Données factuelles:** Les recommandations issues de l'évaluation préconisaient de renforcer les systèmes de suivi, d'apprentissage et de production de données factuelles pour favoriser la mise en œuvre de programmes plus efficaces et plus inclusifs. Les éléments factuels tirés des opérations conduites dans le cadre du précédent PSP ont en outre démontré l'utilité des données, des analyses et les travaux de recherche pour éclairer la prise de décisions en matière de politiques et de programmes.

 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le PSP renforce les investissements dans les évaluations, le suivi, l'apprentissage et les systèmes communautaires de remontée de l'information. Le PAM continuera d'appuyer l'analyse de la sécurité alimentaire, les systèmes d'alerte précoce, les outils de ciblage et la production de données factuelles, tout en mettant à profit des approches innovantes, telles que le suivi depuis l'espace de l'impact des actifs[1], ainsi que le renforcement des mécanismes de remontée de l'information afin d'améliorer la qualité des programmes et d'éclairer la prise de décisions stratégiques.

[1] Le suivi depuis l'espace de l'impact des actifs repose sur l'imagerie satellite pour observer et mesurer l'incidence des activités de renforcement de la résilience et de restauration des terres à l'appui de la production de données, de l'adaptation des programmes et de l'obligation de rendre compte.

Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

4. Le PAM continuera d'investir dans des systèmes efficaces d'examen préalable, de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et de remontée de l'information de la part des communautés afin de mieux rendre compte de l'action menée et de renforcer la prise de décisions fondée sur des données factuelles. Il continuera de contribuer à l'analyse de la vulnérabilité et au suivi des marchés afin d'éclairer le ciblage et la mise en œuvre des programmes ainsi que les réformes. Des efforts seront faits pour renforcer le suivi des processus de manière à améliorer l'exécution des programmes et à rendre compte efficacement de la contribution du PAM aux priorités nationales et à la réalisation des objectifs du Plan-cadre de coopération. Dans les zones difficiles d'accès, des outils de suivi à distance, tels que le système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité par téléphonie mobile et le suivi par des tiers serviront à surveiller cette activité et à procéder à la vérification des bénéficiaires.

5. Les progrès réalisés grâce au projet global du PAM relatif aux assurances à donner, en particulier dans les domaines du ciblage, du suivi et des mécanismes communautaires de remontée de l'information, seront consolidés et transposés à plus grande échelle dans le cadre du nouveau PSP. La stratégie de ciblage sera notamment réexaminée et révisée, le cas échéant, afin de veiller à ce qu'elle demeure adaptée à l'évolution de la situation. Les améliorations récemment apportées au mécanisme communautaire de remontée de l'information du PAM au Niger permettront de repérer et de régler systématiquement toute préoccupation relative à la mise en œuvre des programmes dans l'ensemble des activités du PSP.

6. Le PAM continuera d'investir dans les examens, les analyses fondées sur des méthodes mixtes et les travaux de recherche pour produire des données factuelles qui permettront d'éclairer les programmes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le suivi depuis l'espace de l'impact des actifs sera utilisé pour évaluer, grâce à l'imagerie satellitaire, les effets des programmes axés sur les moyens d'existence. Ces travaux contribueront à l'apprentissage, à l'ajustement des programmes et aux efforts de mobilisation des ressources reposant sur des données factuelles.

7. Une évaluation décentralisée du programme intégré en faveur de la résilience et une évaluation à mi-parcours seront réalisées au cours de la troisième année de mise en œuvre du PSP. L'évaluation centralisée sera conduite au cours de l'avant-dernière année du PSP.

Mesures de gestion et d'atténuation des risques

8. L'environnement opérationnel extrêmement instable du Niger s'accompagne de risques stratégiques, opérationnels, financiers et fiduciaires importants qui résultent de l'insécurité, des restrictions d'accès, des fluctuations du marché et de l'incertitude des financements. Pour faire face à ces difficultés, le PAM tient à jour un registre annuel des risques dont le suivi est assuré dans le cadre des réunions trimestrielles du comité de gestion des risques. Il met en œuvre des mesures d'urgence, parmi lesquelles une collaboration en amont avec les donateurs, des modalités de transfert souples, une négociation sur l'accès et la mise en œuvre d'activités en partenariat avec des ONG locales et des structures décentralisées de l'État.

9. Les risques fiduciaires et opérationnels sont atténués par différents moyens: sélection rigoureuse des partenaires; vérifications d'usage; vigilance accrue; suivi assuré par des tiers; évaluations des résultats; et mécanismes de contrôle renforcés des transferts de type monétaire. Les achats et la gestion des contrats sont consolidés par des vérifications sur le terrain et l'évaluation de la performance des fournisseurs. Les risques financiers, notamment la volatilité des taux de change, sont maîtrisés grâce à un suivi régulier et à une certaine souplesse opérationnelle. Les risques stratégiques sont pris en compte par le renforcement des mesures de sécurité, un dispositif d'accompagnement pour le bien-être du personnel et des plans de continuité des opérations régulièrement mis à jour. Les risques liés à l'obligation de rendre compte et à la protection sont maîtrisés au moyen de mécanismes confidentiels de remontée de l'information, d'initiatives de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de systèmes efficaces de signalement et de gestion des plaintes, ainsi que par l'intégration de mesures de mobilisation et de protection des communautés dans l'ensemble des activités.

ANNEXE V

Liens vers les ressources techniques et connexes

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le portail de données sur les PSP[1].

[1] Conformément à la "politique en matière de plans stratégiques de pays", approuvée par le Conseil d'administration (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1)

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ONG	organisation non gouvernementale
PSP	plan stratégique de pays